

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06847

Numéro SIREN : 815 192 950

Nom ou dénomination : AB

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001615

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/001615**
n°de gestion : **2015B06847**
n°SIREN : **815 192 950 RCS Lyon**

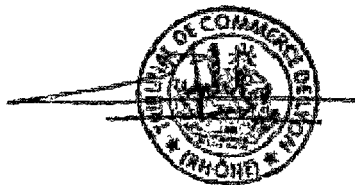
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/01/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB - Société par actions simplifiée
50 rue André Bollier 69007 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4976498

1615

N° 2050-SD 2017

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AB SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 3

Adresse de l'entreprise 50 rue Andre bollier 69007 lyon Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 8 1 5 1 9 2 9 5 0 0 0 0 2 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	
		3 1 1 2 2 0 1 6			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	28 860	28 860
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	28 860	28 860
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ	6 118	6 118
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	29 117	29 117
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 464	8 464
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	10 710	10 710
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	54 409	54 409
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	83 269	83 269

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

© Sage

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise AB SAS

Néant



Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	54 500
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	56 500
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 695
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 074
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
		EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	26 769
	TOTAL (IV)	ED	
	Ecarts de conversion passif *	EE	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		83 269
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	26 769
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : AB SAS										Néant ☐		*			
			Exercice N						Total						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC								
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF								
			FG	288 422	FH		FI	288 422							
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	288 422	FK		FL	288 422							
	Production stockée*						FM								
	Production immobilisée*						FN								
	Subventions d'exploitation						FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP								
	Autres produits (1) (11)						FQ								
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	288 422			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*										FS				
	Variation de stock (marchandises)*										FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*										FU	7 930			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*										FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*										FW	170 627			
	Impôts, taxes et versements assimilés*										FX	339			
	Salaires et traitements*										FY	34 396			
	Charges sociales (10)										FZ	4 364			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*								GA				
			{ - dotations aux provisions								GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*										GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions										GD		
	Autres charges (12)										GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	217 656			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	70 766				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)										GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)										GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)										GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)										GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										GM				
	Différences positives de change										GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement										GO				
	Total des produits financiers (V)										GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*										GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)										GR				
	Différences négatives de change										GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT				
	Total des charges financières (VI)										GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	70 766				

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>AB SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Vôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 26
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	288 422
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	233 922
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	54 500
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit - bail immobilier	HO	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IL	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A B SAS
EXERCICE DU 01.12.2015 AU 31.12.2016

RCS 815 192 950 LYON 69

ANNEXES REGLES ET METHODES COMPTABLES
--

(CODE DU COMMERCE ARTICLE 9.11 Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983
Articles 7,21,24 début 24-1 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Soit

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en Comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition)

Les Intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

-Constructions	20 Ans
-Agencements et Aménagements des Constructions	10 Ans
-Installations techniques	5 Ans
-Matériel et Outillage Industriels	4 Ans

2/ Participations, Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements ;

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur D'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



3/ Stocks

Les Stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de là sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une Provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable ;

5/ Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de l'Emprunt.

6/ Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions ;

7/ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en « Ecart de Conversion »

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

+++++

AB SAS
Société Actions Simplifiée au capital de 6 500 Euros
Siège Social : 50 RUE ANDRE BOLLIER
69007 LYON

815 192 950 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION

De la Présidence à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30.06.2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31.12.2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31.12 2016, l'activité de la Société s'est établie à 288 422 EUROS, ce qui constitue un bon chiffre d'affaires pour un 1er exercice comptable de 13 mois.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2017 seront de poursuivre et de développer les chantiers à l'extérieurs de la Région Rhône Alpes afin de se faire connaître par l'augmentation de la publicité et la publication dans des revues professionnelles

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènements important n'est a signalé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à **288 422 Euros**

Le montant des traitements et salaires s'élève à 34 396 Euros.



Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 4 364 Euros .

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 217 656 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 70 766 Euros

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à +70 766 € , Après prise en compte, d'un impôt sur les sociétés de 16 266 Euros , l'exercice clos le 31 Décembre 2016 se traduit par un bénéfice net de 54 500 Euros .

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'il vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 54 500 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

54 500 Euros

Versement en totalité au compte « report a nouveau » qui s'élèverait ainsi à 54 500 Euros. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient portés à -56 500 Euros

Afin de nous confirmer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Rémunération du Président.

Nous vous proposons de bien vouloir constater que la Présidence a perçu une rémunération au cours de l'exercice d'un montant de 5 783 Euros. La rémunération du Président sera étudiée pour l'exercice clos au 31.12.2017 en fonction de la capacité à développer le chiffre d'affaire -

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Présidence.



A B SAS
Société Actions Simplifiée au capital de 6 500 Euros
Siège Social : 50 RUE ANDRE BOLLIER
69007 LYON
RCS 815 192 950 RCS LYON

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30.06.2017

L'an deux mil dix SEPT,

Le 30. 06,

A 18 heures

Les Actionnaires de AB SAS au capital de 6 500 € divisé en 2000 Actions De Trois euros 25 cts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à 69007 LYON sur convocation de la Présidence

Il est établi une feuille de présence signée par les Actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame FERCHICHI Ajra

possédant 1000 actions

Monsieur MAZARD Laurent

possédant 1000 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des Actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame FERCHICHI Ajra, Présidente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion établie par la Présidence.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2016 et quitus de la Présidence,

Affectation du résultat de l'exercice

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

la feuille de présence,

L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2016,

le rapport de gestion établi par la Présidence,

le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture de l'Assemblée du rapport de gestion établis par la Présidence.

Puis Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31.12.2016

Tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le BENEFICE de 54 500 €uros en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 54 500 €uros.

L'assemblée Générale approuve la rémunération versée à la Présidence soit un montant

De 5 783 € pour l'exercice du 01.12.2015 au 31.12.2016.

Dit que sa rémunération sera maintenue pour l'exercice clos le 31.12 2017

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende ne sera distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président

